



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi vingt-sept janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 21 janvier 2026.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Carole SOLVET et M. Olivier DUPORT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Catherine VENOT-REIG donne pouvoir à Mme Yannick LEMOULT, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ et M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



ÉTAT CIVIL :

2026-5. CIMETIÈRES COMMUNAUX - APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un travail de mise à jour des cimetières communaux est en chantier depuis deux années environ.

Depuis environ deux mois, la commune s'est dotée d'un nouveau logiciel de gestion qui permet un accès direct à la base des défunts inhumés à partir d'un lien Internet installé sur le site internet de la Ville d'Ormes : <https://www.ville-ormes.fr/bien-vivre-a-ormes/cimetieres/>

Il permet également de vérifier si les concessions sont échues et à renouveler (une soixantaine environ).

Pour mémoire le coût de la mise en place de ce logiciel est d'environ 9 000 €.

Des panneaux seront également installés pour la signalétique des cimetières pour un coût d'environ 7 000 €.

Les cimetières d'Ormes disposaient de règlements anciens.

La Ville d'Ormes a sollicité la société GESCIME pour la rédaction d'un nouveau règlement commun aux deux cimetières, aux columbariums et aux jardins du souvenir. Le devis s'élevait à 1 152,00 €.

La société GESCIME a fait parvenir un projet de règlement qui doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal (voir pièce jointe).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adoption du nouveau règlement des cimetières communaux.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 janvier 2026.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 29 janvier 2026.

Publié ou notifié le : 30 janvier 2026.

